

Chronique du 4 décembre 2010

Depositum custodi
Gardez le dépôt (1 ti, 6, 20)

Sermon de Bossuet

Ndlr :

Ce sermon a été prêché le 19 mars 1657 pour l'Assemblée du clergé de France devant vingt-deux évêques et une deuxième fois, le 19 mars 1659 devant la reine Anne d'Autriche.

Nous reproduisons le deuxième prêche, avec les propos qui sont dédiés à la reine.

Il traite des trois dépôts confiés à saint Joseph : la virginité de Marie, la personne de Jésus-Christ, le secret du mystère de l'Incarnation.

Nous le publions en deux parties (deux chroniques), car il est très long, à se demander comment, malgré son talent d'orateur, Bossuet pouvait maintenir l'attention de son auditoire.

* * * * *

1^{ère} partie

C'est une opinion reçue et un sentiment commun parmi tous les hommes, que le dépôt a quelque chose de saint, et que nous le devons conserver à celui qui nous le confie, non seulement, par fidélité, mais encore par une espèce de religion.

Aussi apprenons-nous du grand saint Ambroise, au second livre de ses *Offices*, que c'était une pieuse coutume établie parmi les fidèles, d'apporter aux évêques et à leur clergé ce qu'ils voulaient garder avec plus de soin pour le mettre auprès des autels, par une sainte persuasion qu'ils avaient qu'ils ne pouvaient mieux placer leurs trésors qu'où Dieu même confie les siens, c'est-à-dire ses sacrés mystères.

Cette coutume s'était introduite dans l'Eglise par l'exemple de la Synagogue ancienne.

Nous lisons dans l'histoire sainte que le temple auguste de Jérusalem était le lieu de dépôt des Juifs ; et nous apprenons des auteurs profanes que les païens faisaient cet honneur à leurs fausses divinités, de mettre leurs dépôts dans leurs temples et de les confier à leurs prêtres : comme si la nature nous enseignait que l'obligation du dépôt ayant quelque chose de religieux, il ne pouvait être mieux placé que dans les lieux où l'on révère la Divinité et entre les mains de ceux que la religion consacre.

Mais s'il y eut jamais un dépôt qui méritât d'être appelé saint et d'être ensuite gardé saintement, c'est celui dont je dois parler et que la providence du Père éternel commet à la foi du juste Joseph : si bien que sa maison me paraît un temple, puisqu'un Dieu y daigne habiter et s'y est mis lui-même en dépôt, et Joseph a dû être consacré pour garder ce sacré trésor.

En effet il l'a été, chrétiens : son corps l'a été par la continence, et son âme par tous les dons de la grâce.

Madame, comme les vertus sont modestes et élevées dans la retenue, elles ont honte de se montrer elles-mêmes ; et elles savent que ce qui les rend plus recommandables, c'est le soin qu'elles prennent de se cacher, de peur de ternir par l'ostentation et par une lumière empruntée l'éclat naturel et solide que leur donne la pudeur qui les accompagne.

Il n'y a que l'obéissance dont on se peut glorifier sans crainte : elle est la seule entre les vertus que l'on ne blâme point de se produire, et dont on se peut vanter hardiment sans que la modestie en soit offensée.

C'est pour cette raison, Madame, que je supplie Votre Majesté de permettre que je publie hautement les soumissions que je rends aux commandements que j'ai reçus d'elle.

Il lui plaît d'ouïr de ma bouche ce panégyrique du grand saint Joseph : elle m'ordonne de rappeler en mon souvenir des idées que le temps avait effacées.

J'y aurais de la répugnance, si je ne croyais manquer de respect en rougissant de dire ce que Votre Majesté veut entendre.

Il ne faut donc point étudier d'excuses ; il ne faut point se plaindre du peu de loisir, ni peser soigneusement les motifs pour lesquels Votre Majesté me donne cet ordre.

L'obéissance est trop curieuse, qui cherche les causes du commandement.

Il ne lui appartient pas d'avoir des yeux, si ce n'est pour considérer son devoir : elle doit chérir son aveuglement, qui la fait marcher avec sûreté.

Votre Majesté verra donc Joseph dépositaire du Père éternel : il est digne de ce titre auguste, auquel il s'est préparé par tant de vertus.

Mais n'est-il pas juste, Madame, qu'après vous avoir témoigné mes soumissions, je demande à Dieu cette fermeté qu'il promet aux prédicateurs de son Evangile et qui, bien loin de rabaisser devant les monarques du monde, y doit paraître avec plus de force.

Je m'adresse à vous, divine Marie, pour m'obtenir de Dieu cette grâce : j'espère tout de votre assistance, lorsque je dois célébrer la gloire de votre Epoux.

Ô Marie, vous avez vu les effets de la grâce qui l'a rempli, et j'ai besoin de votre secours pour les faire entendre à ce peuple.

Quand est-ce qu'on peut espérer de vous des intercessions plus puissantes, qu'où il s'agit du pudique Epoux que le Père vous a choisi pour conserver cette pureté qui vous est si chère et si précieuse ?

Nous recourons donc à vous, ô Marie, en vous saluant avec l'ange et disant : *Ave Maria*.

Dans le dessein que je me propose d'appuyer les louanges de saint Joseph, non point sur des conjonctures douteuses, mais sur une doctrine solide tirée des Ecritures divines et des Pères leurs interprètes fidèles, je ne puis rien faire de plus convenable à la solennité de cette journée, que de vous représenter ce grand saint comme un homme que Dieu choisit parmi tous les autres, pour lui mettre en main son trésor et le rendre ici-bas son dépositaire.

Je prétends vous faire voir aujourd'hui que comme rien ne lui convient mieux, il n'est rien aussi qui soit plus illustre ; et que ce beau titre de dépositaire, nous découvrant les conseils de Dieu sur ce bienheureux patriarche, nous montre la source de toutes ses grâces et le fondement assuré de tous ses éloges.

Et premièrement, chrétiens, il m'est aisé de vous faire voir combien cette qualité lui est honorable.

Car si le nom de dépositaire emporte une marque d'estime et rend témoignage à la probité ; si pour confier un dépôt nous choisissons ceux de nos amis dont la vertu est plus reconnue, dont la fidélité est plus éprouvée, enfin les plus intimes, les plus confidents : quelle est la gloire de saint Joseph que Dieu fait dépositaire, non seulement de la bienheureuse Marie, que sa pureté angélique rend si agréable à ses yeux, mais encore de son propre Fils, qui est l'unique objet de ses complaisances et l'unique espérance de notre salut : de sorte qu'en la personne de Jésus-Christ, saint Joseph est établi le dépositaire du trésor commun de Dieu et des hommes.

Quelle éloquence peut égaler la grandeur et la majesté de ce titre ?

Si donc, fidèles, ce titre est si glorieux et si avantageux à celui dont je dois faire aujourd'hui le panégyrique, il faut que je pénètre un si grand mystère avec le secours de la grâce ; et que

recherchant dans nos Ecritures ce que nous y lisons de saint Joseph, je fasse voir que tout se rapporte à cette belle qualité de dépositaire.

En effet je trouve dans les Evangiles trois dépôts confiés au juste Joseph par la Providence divine, et j'y trouve aussi trois vertus qui éclatent entre les autres et qui répondent à ces trois dépôts ; c'est ce qu'il nous faut expliquer par ordre ; suivez s'il vous plait attentivement.

Le premier de tous les dépôts qui a été commis à sa foi (j'entends le premier dans l'ordre des temps) c'est la sainte virginité de Marie, qu'il lui doit conserver entière sous le voile sacré de son mariage, et qu'il a toujours saintement gardée ainsi qu'un dépôt sacré qu'il ne lui était pas permis de toucher.

Voilà quel est le premier dépôt.

Le second et le plus auguste, c'est la personne de Jésus-Christ, que le Père céleste dépose en ses mains, afin qu'il serve de père à ce saint Enfant qui n'en peut avoir sur la terre.

Vous voyez déjà, chrétiens, deux grands et deux illustres dépôts confiés aux soins de Joseph ; mais j'en remarque encore un troisième, que vous trouverez admirable, si je puis vous l'expliquer clairement.

Pour l'entendre, il faut remarquer que le secret est comme un dépôt.

C'est violer la sainteté du dépôt que de trahir le secret d'un ami ; et nous apprenons par les lois que si vous divulguez le secret du testament que je vous confie, je puis ensuite agir contre vous comme ayant manqué un dépôt : *Depositum actione tecum agi posse*, comme parlent les jurisconsultes.

Et la raison en est évidente, parce que le secret est comme un dépôt.

Par où vous pouvez comprendre aisément que Joseph est dépositaire du Père éternel, parce qu'il lui a dit son secret.

Quel secret ?

Secret admirable, c'est l'incarnation de son Fils.

Car, fidèles, vous n'ignorez pas que c'était un conseil de Dieu, de ne pas montrer Jésus-Christ au monde jusqu'à ce que l'heure en fût arrivée ; et saint Joseph a été choisi, non seulement pour le conserver, mais encore pour le cacher.

Aussi lisons-nous dans l'évangéliste (Lc 2, 33) qu'il admirait avec Marie tout ce qu'on disait du Sauveur : mais nous ne lisons pas qu'il en parlât, parce que le Père éternel en lui découvrant le mystère, lui découvre le tout en secret et sous l'obligation du silence : et ce secret, c'est un troisième dépôt que le Père ajoute aux deux autres, selon ce que dit le grand saint Bernard, que Dieu a voulu commettre à sa foi le secret le plus sacré de son cœur : *Cui tuto committeret secretissimum atque sacratissimum sui cordis arcanum*¹.

Que vous êtes chéri de Dieu, ô incomparable Joseph, puisqu'il vous confie ces trois grands dépôts, la virginité de Marie, la personne de son Fils unique, le secret de tout son mystère !

Mais ne croyez pas, chrétiens, qu'il soit méconnaissant de ces grâces.

Si Dieu l'honore par ces trois dépôts, de sa part il présente à Dieu le sacrifice de trois vertus, que je remarque dans l'Evangile.

Je ne doute pas que sa vie n'ait été ornée de toutes les autres ; mais voici les trois principales que Dieu veut que nous voyions dans son Ecriture.

La première, c'est sa pureté, qui paraît par sa continence dans son mariage ; la seconde, sa fidélité ; la troisième, son humilité et l'amour de la vie cachée.

Qui ne voit la pureté de Joseph par cette sainte société de désirs pudiques, et cette admirable correspondance avec la virginité de Marie dans leurs noces spirituelles ?

La seconde, sa fidélité dans les soins infatigables qu'il a de Jésus, au milieu de tant de traverses qui suivent partout ce divin Enfant dès le commencement de sa vie.

¹ *Super Missus est*, hom.II, n.16

La troisième, son humilité, en ce que possédant un si grand trésor par une grâce extraordinaire du Père éternel, bien loin de se vanter de ces dons ou de faire connaître ces avantages, il se cache autant qu'il peut aux yeux des mortels, jouissant paisiblement avec Dieu du mystère qu'il lui révèle et des richesses infinies qu'il met en sa garde.

Ah ! que je découvre ici de grandeurs dans ces dépôts, que je vois d'exemples dans ces vertus !

Et que l'explication d'un si beau sujet sera glorieux à Joseph et fructueux à tous ses fidèles !

Mais afin de ne rien omettre dans une matière si importante, entrons plus avant au fond du mystère, achevons d'admirer les desseins de Dieu sur l'incomparable Joseph.

Après avoir vu les dépôts, après avoir vu les vertus, considérons les rapports des uns et des autres, et faisons le partage de tout ce discours.

Pour garder la virginité de Marie sous le voile du mariage, qu'elle vertu est nécessaire à Joseph ? Une pureté angélique, qui puisse en quelque sorte répondre à la pureté de sa chaste épouse.

Pour conserver le Sauveur Jésus parmi tant de persécutions qui l'attaquent dès son enfance, quelle vertu demanderons-nous ?

Une fidélité inviolable, qui ne puisse être ébranlée par aucuns périls.

Enfin pour garder le secret qui lui a été confié, quelle vertu y emploiera-t-il, sinon cette humilité admirable qui appréhende les yeux des hommes, qui ne veut pas se montrer au monde, mais qui aime se cacher avec Jésus-Christ ?

Depositum custodi : Ô Joseph, gardez le dépôt : gardez la virginité de Marie ; et pour la garder dans le mariage, joignez-y votre pureté.

Gardez cette vie précieuse, de laquelle dépend le salut des hommes : et employez à la conserver parmi tant de difficultés la fidélité de vos soins.

Gardez le secret du Père éternel : il veut que son Fils soit caché au monde ; servez-lui d'un voile sacré, et enveloppez-vous avec lui dans l'obscurité qui le couvre, par l'amour de la vie cachée.

C'est ce que je me propose de vous expliquer avec le secours de la grâce.

Premier point : Pour comprendre solidement combien Dieu honore le grand saint Joseph lorsque sa providence dépose en ses mains la virginité de Marie, il importe que nous entendions avant toutes choses combien cette virginité est chérie du Ciel, combien elle est utile à la terre ; et ainsi nous jugerons aisément par la qualité du dépôt de la qualité du dépositaire.

Mettons donc cette vérité dans son jour, et faisons voir par les saintes Lettres combien la virginité était nécessaire pour attirer Jésus-Christ au monde.

Vous n'ignorez pas, chrétiens, que c'était un conseil de la Providence, que comme Dieu produit son Fils dans l'éternité par une génération virginale, aussi quand il naîtrait dans le temps il sortît d'une mère vierge.

C'est pourquoi les prophètes avaient annoncé qu'une vierge concevrait un fils (Is 7, 14) : nos pères ont vécu dans cette espérance, et l'Évangile nous en a fait voir le bienheureux accomplissement.

Mais s'il est permis à des hommes de rechercher les causes d'un si grand mystère, il me semble que j'en découvre une très considérable ; et qu'examinant la nature de la sainte virginité selon la doctrine des Pères, j'y remarque une secrète vertu qui oblige en quelque sorte le Fils de Dieu à venir au monde par son entremise.

En effet demandons aux anciens docteurs de quelle sorte ils nous définissent la virginité chrétienne.

Ils nous répondront d'un commun accord que c'est une imitation de la vie des anges ; qu'elle met les hommes au dessus du corps par le mépris de tous ses plaisirs ; et qu'elle élève tellement la chair qu'elle l'égale en quelque façon, si nous l'osons dire, à la pureté des esprits.

Expliquez-le nous, ô grand Augustin, et faites-nous entendre en un mot quelle estime vous faites des vierges.

Voici une belle parole : *Habent aliquid jam non carnis in carne*².

Vous voyez donc que, selon ce Père, la virginité est comme un milieu entre les esprits et les corps, et qu'elle nous fait approcher des natures spirituelles ; et de là il est aisé de comprendre combien cette vertu devait avancer le mystère de l'incarnation.

Car qu'est-ce que le mystère de l'incarnation ?

C'est l'union très étroite de Dieu et de l'homme, de la divinité avec la chair.

« Le Verbe a été fait chair » (Jn 1,14) dit l'Évangéliste ; voilà l'union, voilà le mystère.

Mais, fidèles, ne semble-t-il pas qu'il y a trop de disproportion entre la corruption de nos corps et la beauté immortelle de cet esprit pur, et ainsi qu'il n'est pas possible d'unir des natures si éloignées ?

C'est aussi pour cette raison que la sainte virginité se met entre deux, pour les approcher par son entremise.

Et en effet nous voyons que la lumière, lorsqu'elle tombe sur les corps opaques, ne les peut jamais pénétrer, parce que leur obscurité la repousse ; il semble au contraire qu'elle s'en retire en réfléchissant ses rayons : mais quand elle rencontre un corps transparent, elle y entre, elle s'y unit parce qu'elle y trouve l'éclat et la transparence qui approche de sa nature et tient quelque chose de la lumière.

Ainsi nous pouvons dire, fidèles, que la divinité du Verbe éternel, voulant s'unir à un corps mortel, demandait la bienheureuse entremise de la sainte virginité, qui, ayant quelque chose de spirituel, a pu en quelque sorte préparer la chair à être unie à cet esprit pur.

Mais de peur que vous ne croyiez que je parle ainsi de moi-même, il faut que vous appreniez cette vérité d'un célèbre évêque d'Orient : c'est le grand Grégoire de Nysse, dont je vous rapporte les propres paroles tirées fidèlement de son texte.

C'est, dit-il la virginité qui fait que Dieu ne refuse pas de venir vivre avec les hommes : c'est elle qui donne aux hommes des ailes pour prendre leur vol du côté du ciel ; et étant le lien sacré de la familiarité de l'homme avec Dieu, elle accorde par son entremise des choses si éloignées par nature : *Quae adeo natura distant, ipsa intercedens sua virtute conciliat adducitque in concordiam*³.

Peut-on confirmer en termes plus clairs la vérité que je prêche ?

Et par là ne voyez-vous pas, et la dignité de Marie, et celle de Joseph son fidèle époux ?

Vous voyez la dignité de Marie, en ce que sa virginité bienheureuse a été choisie dès l'éternité pour donner Jésus-Christ au monde ; et vous voyez la dignité de Joseph, en ce que cette pureté de Marie, qui a été si utile à notre nature, a été confiée à ses soins et que c'est lui qui conserve au monde une chose si nécessaire.

Ô Joseph, gardez ce dépôt : *Depositum custodi*.

Gardez chèrement ce sacré dépôt de la pureté de Marie.

Puisqu'il plaît au Père éternel de garder la virginité de Marie sous le voile du mariage, elle ne se peut plus conserver sans vous ; et aussi votre pureté est devenue en quelque sorte nécessaire au monde, par la charge glorieuse qui lui est donnée de garder celle de Marie.

C'est ici qu'il faut vous représenter un spectacle qui étonne toute la nature ; je veux dire ce mariage céleste, destiné par la Providence pour protéger la virginité et donner par ce moyen Jésus-Christ au monde.

Mais qui prendrai-je pour mon conducteur dans une entreprise si difficile, sinon l'incomparable Augustin, qui traite si divinement ce mystère ?

Écoutez ce savant évêque⁴, et suivez exactement sa pensée.

² *De sancta virginit., n.12.*

³ *De Virginit ., cap. II.*

⁴ *De Genes.ad litt., lib. IX, cap. VII, n. 12.*

Il remarque avant toutes choses qu'il y a trois liens dans le mariage : il y a premièrement le sacré contrat par lequel ceux que l'on unit se donnent entièrement l'un à l'autre ; il y a secondement l'amour conjugal par lequel ils se vouent mutuellement un cœur, qui n'est plus capable de se partager et qui ne peut brûler d'autres flammes ; il y a enfin les enfants qui sont un troisième lien, parce que l'amour des parents venant pour ainsi dire à se rencontrer dans ces fruits communs de leur mariage, l'amour se lie par un nœud plus ferme.

Saint Augustin trouve ces trois choses dans le mariage de saint Joseph, et il nous montre que tout y concourt à garder la virginité⁵.

Il y trouve premièrement le sacré contrat par lequel ils se sont donnés l'un à l'autre, et c'est là qu'il faut admirer le triomphe de la pureté dans la vérité de ce mariage.

Car Marie appartient à Joseph, et Joseph à la divine Marie ; si bien que leur mariage est très véritable, parce qu'ils se sont donnés l'un à l'autre.

Mais de quelle sorte se sont-ils donnés ?

Pureté, voici ton triomphe.

Ils se donnent réciproquement leur virginité, et sur cette virginité ils se cèdent un droit mutuel.

Quel droit ?

De se la garder l'un à l'autre.

Oui, Marie a droit de garder la virginité de Joseph, et Joseph a droit de garder la virginité de Marie.

Ni l'un ni l'autre n'en peut plus disposer, et toute la fidélité de ce mariage consiste à garder la virginité.

Voilà les promesses qui les rassemblent, voilà le traité qui les lie.

Ce sont deux virginités qui s'unissent, pour se conserver éternellement l'une l'autre par une chaste correspondance de désirs pudiques ; et il me semble que je vois deux astres, qui n'entrent ensemble en conjonction qu'à cause que leurs lumières s'allient.

Tel est le nœud de ce mariage, d'autant plus ferme, dit saint Augustin⁶, que les promesses qu'ils se sont données doivent être plus inviolables, en cela même qu'elles sont plus saintes.

Qui pourrait maintenant vous dire quel devait être l'amour conjugal de ces bienheureux mariés ?

Car, ô sainte virginité, vos flammes sont d'autant plus fortes qu'elles sont plus pures et plus dégagées ; et le feu de la convoitise, qui est allumée dans nos corps, ne peut jamais égaler l'ardeur des chastes embrasements des esprits que l'amour de la pureté lie ensemble.

Je ne chercherai pas des raisonnements pour prouver cette vérité ; mais je l'établirai par un grand miracle que j'ai lu dans saint Grégoire de Tours, au premier livre de son *Histoire*⁷.

Le récit vous en sera agréable, et du moins il relâchera vos attentions.

Il dit que deux personnes de condition et de la première noblesse d'Auvergne, ayant vécu dans le mariage avec une continence parfaite, passèrent à une vie plus heureuse et que leurs corps furent inhumés en deux places assez éloignées.

Mais il arriva une chose étrange : ils ne purent pas demeurer longtemps dans cette dure séparation ; et tout le monde fut étonné qu'on trouvât tout à coup leurs tombeaux unis, sans que personne y eût mis la main.

Chrétiens, que signifie ce miracle ?

Ne vous semble-t-il pas que ces chastes morts se plaignent de se voir ainsi éloignés ?

Ne vous semble-t-il pas qu'ils nous disent (car permettez-moi de les animer et de leur prêter une voix, puisque Dieu leur donne le mouvement) ; ne vous semble-t-il pas qu'ils vous disent : Et pourquoi a-t-on voulu nous séparer ?

⁵ *Contra Julian.*, lib. V, cap. XII, n. 46.

⁶ *De Nupt. Et Concup.*, lib. I, n. 12.

⁷ *Histor. Franc.*, lib.1, n.42

Nous avons été si longtemps ensemble, et nous y avons toujours été comme morts, parce que nous avons éteint tout le sentiment des plaisirs mortels ; et étant accoutumés depuis tant d'années à être ensemble comme des morts, la mort ne nous doit pas désunir.

Aussi Dieu permit qu'ils se rapprochent, pour nous montrer par cette merveille que ce ne sont pas les plus belles flammes que celles où la convoitise se mêle ; mais deux virginités bien unies par un mariage spirituel en produisent de bien plus fortes, et qui peuvent, ce semble, se conserver sous les cendres mêmes de la mort.

C'est pourquoi Grégoire de Tours, qui nous a décrit cette histoire, ajoute que les peuples de cette contrée appelaient ordinairement ces sépulcres les sépulcres des deux amants, comme si ces peuples eussent voulu dire que c'étaient de véritables amants, parce qu'ils s'aimaient par l'esprit.

Mais où est-ce que cet amour si spirituel s'est jamais trouvé si parfait que dans le mariage de saint Joseph ?

C'est là que l'amour était tout céleste, puisque toutes ses flammes et tous ses désirs ne tendaient qu'à conserver la virginité, et il est aisé de l'entendre.

Car, dites-nous, ô divin Joseph, qu'est-ce que vous aimez en Marie ?

Ah ! sans doute, ce n'était pas la beauté mortelle, mais cette beauté cachée et intérieure, dont la sainte virginité faisait le principal ornement.

C'était donc la pureté de Marie qui faisait le chaste objet de ses feux ; et plus il aimait cette pureté, plus il la voulait conserver, premièrement en sa sainte épouse, et secondairement en lui-même, par une entière unité de cœur : si bien que son amour conjugal, se détournant du cours ordinaire, se donnait et s'appliquait tout entier à garder la virginité de Marie.

Ô amour divin et spirituel !

Chrétiens, n'admirez-vous pas comme tout concourt dans ce mariage à conserver ce sacré dépôt ! Leurs promesses sont toutes pures, leur amour est tout virginal : il reste maintenant à considérer ce qu'il y a de plus admirable ; c'est le fruit sacré de ce mariage, je veux dire le Sauveur Jésus.

Mais il me semble vous voir étonnés de m'entendre prêcher si assurément que Jésus est le fruit de ce mariage.

Nous comprenons, direz-vous, que l'incomparable Joseph est père de Jésus-Christ par ses soins ; mais nous savons qu'il n'a point de part à sa bienheureuse naissance.

Comment donc nous assurez-vous que Jésus est le fruit de ce mariage ?

Cela peut-être paraît impossible : toutefois si vous rappelez à votre mémoire tant de vérités importantes que nous avons, ce me semble, si bien établies, j'espère que vous m'accorderez aisément que Jésus, cet enfant béni, est sorti en quelque manière de l'union virginale de ces deux époux.

Car, fidèles, n'avons-nous pas dit que c'est la virginité de Marie qui a attiré Jésus-Christ du ciel ? Jésus n'est-il pas cette fleur sacrée que la virginité a poussée ?

N'est-il pas le fruit bienheureux que la virginité a produit ?

Oui, certainement nous dit saint Fulgence, « il est le fruit, il est l'ornement, il est le prix et la récompense de la sainte virginité – *Sanctae virginitatis fructus, decus et munus*⁸ ».

C'est à cause de sa pureté que Marie a plu au Père éternel ; c'est à cause de sa pureté que le Saint-Esprit se répand sur elle et recherche ses embrasements, pour la remplir d'un germe céleste.

Et par conséquent ne peut-on pas dire que c'est sa pureté qui la rend féconde ?

Que si c'est sa pureté qui la rend féconde, je ne craindrai plus d'assurer que Joseph a part à ce grand miracle.

Car si cette pureté angélique est bien le fruit de la divine Marie, elle est le dépôt du juste Joseph.

⁸ *Ad Prob.*, espist.III, n.6.

Mais je passe encore plus loin, chrétiens ; permettez-moi de quitter mon texte et d'enchérir sur mes premières pensées, pour vous dire que la pureté de Marie n'est pas seulement le dépôt, mais encore le bien de son chaste époux.

Elle est à lui par son mariage, elle est à lui par les chastes soins par lesquels il l'a conservée.

Ô féconde virginité ! si vous êtes le bien de Marie, vous êtes aussi le bien de Joseph.

Marie l'a vouée, Joseph la conserve, et tous deux la présentent au Père éternel comme un bien gardé par leurs soins communs.

Comme donc il a tant de part à la sainte virginité de Marie, il en prend aussi au fruit qu'elle porte : c'est pourquoi Jésus est son Fils, non pas à la vérité par la chair, mais il est son Fils par l'esprit à cause de l'alliance virginale qui le joint avec sa mère.

Et saint Augustin l'a dit en un mot : *Propter quod fidele conjugium parentes Christi vocari ambo meruerunt*⁹.

Ô mystère de pureté ! ô paternité bienheureuse ! ô lumières incorruptibles qui brillent de toutes parts dans ce mariage !

Chrétiens, méditons ces choses, appliquons-les-nous à nous-mêmes : tout se fait ici pour l'amour de nous ; tirons donc notre instruction de ce qui s'opère pour notre salut.

Voyez combien chaste, combien innocente est la doctrine du christianisme.

Jamais ne comprendrons-nous quels nous sommes ?

Quelle honte, que nous nous souillions tous les jours par toutes sortes d'impuretés, nous qui avons été élevés parmi des mystères si chastes.

Et quand est-ce que nous entendrons quelle est la dignité de nos corps, depuis que le Fils de Dieu en a pris un semblable ?

« Que la chair se soit jouée, dit Tertullien, ou plutôt qu'elle se soit corrompue, avant qu'elle eut été recherchée par son maître ; elle n'était pas digne du don du salut, ni propre à l'office de la sainteté.

Elle était encore en Adam, tyrannisée par ses convoitises, suivant les beautés apparentes, et attachant toujours ses yeux à la terre.

Elle était impure et souillée, parce qu'elle n'était pas lavée au baptême.

Mais depuis qu'un Dieu en se faisant homme n'a pas voulu venir en ce monde, si la sainte virginité ne l'y attirait ; depuis que trouvant au dessous de lui-même la sainteté nuptiale, il a voulu avoir une Mère vierge, et qu'il n'a pas cru que Joseph fut digne de prendre le soin de sa vie, s'il ne s'y préparait par la continence ; depuis que, pour laver notre chair, son sang a sanctifié une eau salutaire où elle peut laisser toutes les ordures de sa première nativité : nous devons entendre, fidèles, que depuis ce temps-là la chair est toute autre.

Ce n'est plus cette chair formée de la boue et engendrée par la convoitise ; c'est une chair refaite et renouvelée par une eau très pure et par l'Esprit-Saint¹⁰. »

Donc, mes frères, respectons nos corps qui sont les membres de Jésus-Christ, gardons-nous de prostituer à l'impureté cette chair, que le baptême a faite vierge.

« Possédons nos vaisseaux (*le vase de nos corps*) en honneur et non pas dans ces passions ignominieuses que notre brutalité nous inspire, comme les Gentils qui n'ont pas de Dieu.

Car Dieu ne nous appelle pas à l'impureté mais à la sanctification » (1 Th 4, 4-5, 7) en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Honorons par la continence cette sainte virginité qui nous a donné le Sauveur, qui a rendu sa Mère féconde, qui a fait que Joseph a part à cette fécondité bienheureuse et l'élève, si je l'ose dire, jusqu'à être le père de Jésus-Christ même.

Mais, fidèles, après avoir vu qu'il contribue en quelque façon à la naissance de Jésus-Christ en gardant la pureté de sa sainte Mère, voyons maintenant ses soins paternels, et admirons la fidélité par laquelle il conserve ce divin Enfant que le Père céleste lui a confié ; c'est ma seconde partie.

⁹ *De Bupt. et Concup.*, lib. I, ubi supra.

¹⁰ *De Pudicit.*, n. 6.

